

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 15 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 54, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

POUR OU CONTRE-

Le discours prononcé à Saint-Etienne par M. Waldeck-Rousseau est d'une telle importance au point de vue électoral, qu'en parler de nouveau n'est pas inutile.

Les déclarations du président du conseil doivent être connues de tous les électeurs, surtout à la veille des élections générales de mai.

Ce discours est, en effet, à la fois un exposé rapide, lumineux, saisissant, de l'œuvre de son gouvernement et un vibrant appel au parti républicain. Pas de mots inutiles ; les phrases, admirablement concises, ne disent que ce qu'elles doivent dire, ne revêtent les arguments que de la forme indispensable : c'est de la vraie et magnifique langue française, tenant toute sa force de l'idée et rien que de l'idée. Ah ! que nous sommes loin des monotones méditations philosophiques de Jules Lemaitre, des larmoyantes palinodies de François Coppée, des plates redites de Méline ! Cette brièveté toute militaire convenait à la veille d'une grande bataille.

Ce discours, qu'il plaît aux organes de la coalition nationaliste de qualifier de plaidoyer, nous l'appelons, nous, un réquisitoire contre cette politique si justement dénommée par M. Waldeck-Rousseau « une politique de carrefour et de fanfaronnades », contre les exploitateurs de la Patrie française, contre les hésitations, les incohérences et les complicités de certains républicains, contre les éternels ennemis de la démocratie et de l'esprit de la Révolution.

Réquisitoire, dont il fallait bien emprunter les arguments aux actes décisifs accomplis, aux réformes opérées, aux faits indéniables. Aux calomnieux qui osent accuser le gouvernement de leur pays de trahir l'honneur et les intérêts nationaux, à ceux qui prétendent que son œuvre a été stérile, qu'il a divisé la France, qu'il la compromet aux yeux de l'étranger, qu'un étroit sectarisme le guide, qu'il nous mène à la guerre civile, il fallait fermer la bouche par la nette vision de l'histoire de ces deux ans. Il fallait aussi montrer en un clair tableau, aux timides, que tant d'audace déconcerte, les résultats obtenus : l'anarchie d'hier et le calme présent ; la loi sur le contrat d'association, en préparation depuis vingt-cinq ans, enfin votée ; loi libérale, respectueuse des droits de la conscience, assurant le libre exercice du culte par le clergé séculier « soumis au contrôle de l'Etat et d'une nationalité précise » et rendant le pouvoir législatif juge des services que peuvent rendre à la bienfaisance et à l'assistance, les ordres religieux ; la réalisation de la double réforme démocratique des droits de succession et du régime hypothécaire, si précieuse à l'ensemble des petits patrimoines ; la création d'une armée coloniale jugée nécessaire dès 1877 par Gambetta ; la large place prise dans les préoccupations du gouvernement et les travaux du Parlement par les questions sociales et aboutissant à des lois sur la durée du travail et la santé publique, et à des décrets sur les conditions plus humaines à introduire dans les marchés publics, et l'organisation de l'enseignement technique professionnel ;

au point de vue de la défense nationale, l'adoption par le Parlement du triple programme de la défense des côtes et des ports, de la transformation progressive de notre armée navale, de la défense des colonies ; notre influence grandissant en Orient, à la suite d'une action énergique ; les sympathies du monde entier acquises à la France ; nos alliances fortifiées, ainsi que l'a prouvé d'une éclatante façon la présence du tsar à Béthény.

M. le président du conseil a donc pu dire, en toute vérité, « qu'il laisserait la France plus forte demain qu'elle ne l'était hier, et que l'œuvre accomplie par la législature qui va prendre fin, permet de regarder l'avenir avec confiance. »

M. Waldeck-Rousseau a ajouté : « La prochaine consultation du pays sera pour la République une victoire d'autant plus signalée que nous saurons nous imposer une plus ferme discipline. L'objectif des prochaines élections doit être de ramener au Parlement une majorité qui n'aura pas connu les patronages suspects et qui ne cherchera sa force que dans l'appui des républicains. »

La situation politique ne pouvait être mieux exposée, le devoir des républicains tracé plus catégoriquement : discipline étroite du parti ; active propagande auprès des électeurs, pour les déterminer à ne donner leurs voix qu'à des hommes sûrs, répudiant tout patronage suspect, toute alliance ouverte ou tacite avec la réaction nationaliste. Pas de place pour les candidats indécis, pour les politiciens, calculateurs avant tout, qui éviteront de se prononcer carrément ; des déclarations formelles exigées ; toute dissimulation intéressée d'opinion ou de drapeau interdite.

C'est cette politique que les électeurs ratifieront.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 20 janvier 1902

M. Aynard préside.

La Chambre continue la discussion du budget du service pénitentiaire.

Les divers crédits relatifs à ce chapitre sont votés.

Renvoyé à la commission du travail la question de savoir si la loi sur les associations doit être appliquée aux industries qui font travailler des prisonniers.

Séance de l'après-midi

M. Deschanel préside.

M. Ch. Bernard dépose une proposition tendant à garantir la liberté des citoyens : il explique que cette proposition tend à éviter le retour de faits comme ceux qui se sont passés à Montmartre dimanche, après la conférence de M. Rouanet présidée par M. Waldeck-Rousseau.

On aurait arrêté à la suite de manifestation contre le président du Conseil plusieurs individus.

L'urgence réclamée par M. Bernard pour sa motion est repoussée.

La Chambre revient à la discussion du budget ; on en est au budget des affaires étrangères, il y a plusieurs interpellations : la première est celle de M. Rouanet relative aux mesures qu'a prises et que prendra le gouvernement pour éviter le retour des massacres d'Arménie.

M. Rouanet montre la triste situation dans laquelle se trouvent les Arméniens.

M. Delcassé répond que des mesures sont prises par toute l'Europe, et la France ne manquera pas d'agir.

L'ordre du jour de confiance au gouvernement est voté.

M. Georges Berry développe son interpellation relative aux affaires du Transvaal.

M. Clovis Hugues interpelle sur l'interprétation du congrès de la Haye.

M. Bourgeois prononce un remarquable discours sur le rôle joué par le congrès de la Haye.

M. Delcassé répond, et l'ordre du jour pur et simple est voté à la presque unanimité.

Et la séance est levée.

Au Transvaal

Canon perdu

Le colonel Baldock, commandant le schropshire yeomanry a reçu une dépêche de l'Afrique du Sud lui annonçant que le canon Maxim appartenant à la 13^e compagnie de l'impérial yeomanry a été perdu pendant une attaque récente faite contre les colonnes de lord Methuen ; les mules portant le canon auraient été prises de panique et se seraient sauvées. On ne sait pas si le Maxim est tombé entre les mains des Boers. Ce canon avait été offert à la schropshire yeomanry par la ville de Oswestry, en 1900, et aurait coûté parait-il, plus de 15,000 fr.

Plusieurs journaux publient une dépêche de New-York annonçant que M. Webster Davis est arrivé à Washington, porteur d'une pétition destinée à être remise à M. Roosevelt, et signée par 212 citoyens américains les Etats du Sud, demandant l'intervention des Etats-Unis dans le conflit anglo-boer.

INFORMATIONS

M. Loubet en Russie

Le vice-amiral de Courthille, commandant en chef l'escadre du Nord, s'est entretenu avec le ministre de la marine du prochain voyage de M. Loubet en Russie, mais rien de précis n'a encore été décidé. Ce sera sans doute le contre-amiral Gourdon, commandant la division des croiseurs de l'escadre du Nord, qui sera désigné pour commander la division qui ira en Russie. C'est le capitaine de frégate Huguet, premier aide de camp de M. Loubet, qui sera chargé de préparer les détails du voyage du président en Russie, en ce qui concerne la partie maritime. A cet effet, le commandant Huguet se rendra à Brest en temps utile. En raison de la débacle des glaces, le voyage présidentiel n'aura pas lieu avant la fin d'avril. Le croiseur-cuirassé le *Bruix* ne fera pas partie de cette division qui sera constituée avec le cuirassé le *Masséna*, le croiseur cuirassé le *Guichen* et le croiseur le *Montcalm*. M. Loubet s'embarquera sur le *Masséna* auquel on fait actuellement une toilette complète dans le port de guerre. Le *Masséna* va être échoué dans le bassin numéro 7, dit du Salou, pour la visite de sa carène et lui placer deux quilles de roulis, une sur chacun de ses flancs. La drosse de son gouvernail, qui laisse beaucoup à désirer, va aussi être modifiée. Le séjour du *Masséna* au bassin n° 7 durera jusqu'au 14 février. Ce cuirassé sera alors conduit en rade où il procédera à des essais en route libre pour s'assurer du bon fonctionnement de ses machines. Le *Masséna* possède de très luxueux appartements qui sont situés sur l'arrière et complètement séparés des autres parties du bâtiment. Ce sont ces appartements qui seront occupés par M. Loubet.

Toutefois, la date de ce voyage n'est pas encore fixée.

Commission du budget

La commission du budget, après avoir entendu le président du conseil, a, sur sa demande, décidé de maintenir les deux évêchés non concordataires de Moutiers et de Saint-Jean-de-Maurienne.

Elle a adopté et décidé d'introduire dans la loi de finances l'amendement suivant de M. Plichon :

« Est interdit pour tous usages autres que la thérapeutique ou la pharmacie, l'emploi de la saccharine ou de toute autre substance édulcorante artificielle, possédant un pouvoir sucrant supérieur à celui du sucre de canne ou de betteraves, sans en avoir les qualités nutritives. »

Le mandat législatif

M. Pourquery de Boisserin a déposé une proposition de loi tendant à modifier l'article 15 de la loi organique du 30 novembre 1875. Cet article serait désormais ainsi conçu :

« Les députés sont élus pour cinq ans et soumis à un renouvellement total. »

Le député de Vacluse serait partisan d'une durée de six ans du mandat législatif avec renouvellement tous les trois ans, par tiers ou par moitié. Selon lui, le mandat de quatre ans, étant donné la perte de temps obligatoire pour permettre aux nouveaux élus de prendre contact, est insuffisant pour mener à bien les travaux parlementaires. Mais, vu les circonstances et l'état d'esprit actuels, il a formulé sa proposition en ces termes comme un minimum de réforme de la Constitution.

La Revision des listes électorales

On sait que c'est du 1^{er} au 10 janvier que la commission chargée de cette revision doit effectuer son travail, et dresser le tableau des additions et retranchements qui doit être déposé, au plus tard, le 15 janvier à la mairie.

Le Conseil d'Etat vient de décider que ces prescriptions sont de droit étroit, et que, dans ces conditions, si la commission de revision, après s'être abstenue complètement du 1^{er} au 10 janvier, ne tient sa réunion que du 10 au 15 du même mois, ses opérations sont irrégulières et peuvent être annulées par le Conseil de préfecture sur référé du préfet.

L'anniversaire de la mort de Floquet

A l'occasion du cinquième anniversaire de la mort de Ch. Floquet, ses amis se sont réunis samedi matin au Père-Lachaise, devant le monument élevé à sa mémoire. La famille était représentée par M. Risler, maire du septième arrondissement, et M. Sorel.

Une couronne a été déposée au pied du monument ; puis M. Léon Bourgeois a prononcé quelques paroles pour évoquer la mémoire de Ch. Floquet, et remercier au nom de Mme Floquet, les personnes présentes. La cérémonie, très courte, a revêtu un caractère tout à fait intime.

Les compagnies de discipline

L'attention du ministre de la guerre a été appelée à différentes reprises, sur les abus commis dans les compagnies de discipline et dans les établissements pénitentiers situés sur le territoire de l'Algérie et de la Tunisie.

Le général André a prescrit, au mois de novembre dernier, au général de brigade Jourdy de se rendre secrètement en Afrique, d'arriver inopinément dans les postes et établissements, de les visiter, d'y recevoir les dépositions qu'il jugerait utile de provoquer,

de se livrer en un mot, à toutes les recherches utiles à l'accomplissement de sa mission.

Un ordre de service donnait à M. le général Jourdy les pouvoirs les plus étendus invitant les autorités militaires et administratives à lui procurer tous les moyens d'exécution dont il aurait besoin.

Le général Jourdy est parti fin novembre, accompagné du lieutenant-colonel d'artillerie Bernard ; il vient de rentrer à Paris, après une absence de 6 semaines au cours de laquelle il a parcouru 8 mille kilomètres.

A la suite de cette mission qui est restée absolument secrète, il a fourni au ministre de la guerre un rapport documenté tendant à la réforme du régime des compagnies de discipline.

Les erreurs de l'Etat Civil

Un cas bizarre vient de se produire à Tulle. Une jeune fille de Saint-Martial-de-Gimel, Mlle Julie-Léontine V..., née le 11 septembre 1880, a été par erreur enregistrée comme garçon à sa naissance.

Portée sur les listes du tirage au sort du canton de Tulle-Sud, elle ne se rendit pas, comme on peut le penser, à l'invitation impérative du bureau de recrutement. Ce fut M. Vachal, maire de la commune, qui tira de l'urne le numéro 83 pour son administré masculo-féminin qui fut d'office incorporé au 50^e d'infanterie tenant garnison à Périgueux.

Mais Mlle Julie-Léontine V..., ne se rendit pas plus au régiment qu'au tirage au sort, et la gendarmerie dut rechercher le conscrit insoumis en jupons. Elle le trouva, mais celui-ci, avec énergie déclara refuser de rejoindre le 50^e de ligne.

L'affaire en est là.

Jésuites poursuivis

Le parquet de Marseille a ouvert une instruction contre les directeurs et desservants actuels de l'établissement de Saint-Ignace, tenu antérieurement par les pères jésuites et contre les membres de la société civile, propriétaires actuels des immeubles.

L'enquête ayant paru démontrer que, malgré leur dispersion, les pères jésuites de l'école Saint-Ignace, continuaient à diriger cet établissement d'instruction et d'éducation, le parquet a dirigé son inculpation autant contre eux que contre les personnes qui sont actuellement à la tête de cet établissement. L'instruction vise l'infraction à l'article 14 de la loi de 1901, pour direction et enseignement d'un établissement, par personnes interposées de la part d'une congrégation non autorisée.

Les conserves de viande

Un arrêté du ministre de la guerre en date du 2 février 1899, a institué une commission chargée de rechercher les causes des accidents d'intoxication causés par les conserves de viande, ainsi que les moyens d'y remédier.

Cette commission, présidée par le docteur Brouardel, vient d'adresser son rapport sur l'étude de cette importante question. Elle a d'abord constaté que les accidents observés dans l'armée ne rappellent en rien les symptômes d'un empoisonnement saturnin ; les poisons minéraux doivent donc être mis hors de cause. Par contre, des conserves, présentant toutes les apparences de la bonne qualité, ont fourni des extraits plus ou moins toxiques dus à des poisons organiques. L'origine de ces poisons doit se rapporter à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- 1^o La substance toxique est originellement contenue dans les chairs de l'animal qui a servi à fabriquer la conserve ;
- 2^o Une viande saine à l'origine peut devenir toxique au cours de la fabrication lorsque, par suite de maléfices frauduleux ou d'imperfections dans le travail elle a été envahie par une végétation microbienne ;
- 3^o Il peut encore arriver que les conserves bien préparées, mais mal stérilisées, s'altèrent dans les jours qui suivent leur fabrication.

Le rapport conclut : « Que la préparation des conserves alimentaires était trop abandonnée à l'initiative et à la bonne foi des adjudicataires ; que le fonctionnement des usines n'était pas réglementé ; qu'il y avait lieu d'établir une surveillance méthodique et rigoureuse des animaux ; enfin, que bien des usines ont été aménagées d'une manière hâtive et rudimentaire, et que les soins de propreté du personnel et du matériel laissent trop souvent à désirer. »

La télégraphie sans fil

D'intéressantes expériences de téléphonie et de télégraphies sans fil ont été poursuivies ces jours derniers au château du Marchais, près de Laon en présence du prince de Monaco, propriétaire du château et de nombreux invités. La première communication est venue, sans autre intermédiaire que la terre, d'une distance de 7 kilomètres et a été reçue par le prince de Monaco. Celui-ci a mis son yacht *Princesse-Alice* à la disposition de l'inventeur pour commencer ses expériences en Méditerranée.

Le Canal de Panama

On dit que le rapport supplémentaire de la commission du canal interocéanique est des plus volumineux, et qu'il se rapporte à toutes les phases de la question.

Ce rapport constate que le droit de vente de la nouvelle compagnie de Panama est validé, et fait remarquer qu'au moment où la commission du canal a conseillé, dans un rapport antérieur, de construire le canal *via* Nicaragua, la compagnie de Panama n'avait encore fait aucune offre de vente.

On ajoute que, par suite de l'offre faite par la compagnie depuis cette époque, la situation a changé du tout au tout, et que le millier d'actions de porteurs ne faisant pas partie de la compagnie de Panama, sont à acheter moyennant une somme relativement modeste, tandis qu'on a surmonté tout autre obstacle à la vente.

Tirage d'obligations

Ville de Paris 1871

Le numéro 709,450 gagne 100,000 fr.
Les deux numéros suivants gagnent chacun 50,000 francs : 1,002,855 876,103.
Les dix numéros suivants gagnent chacun 10,000 francs :
798,799 500,266 447,129 447,125
728,433 916,545 657,278 933,173
524,692 846,082
Soixante-quinze numéros gagnent chacun 1,000 francs.

CHRONIQUE LOCALE

Clôture de la chasse

La chasse sera close, dans le département du Lot, le dimanche soir 2 février 1902.

La clôture de la chasse à courre, à cor et à cris est fixée également au même jour.

La chasse au gibier d'eau et aux oiseaux de passage reste permise jusqu'au 31 mars 1902, dans les conditions déterminées par les articles 2 et 3 de l'arrêté réglementaire du 13 septembre 1901.

Ligne de Carsac à Gourdon

Les travaux de ballastage, sur la ligne de Carsac à Gourdon sont complètement terminés depuis vendredi.

La station de Groléjac, la halte de Saint-Cyrc, ainsi que l'arrêt de Peyrignac, seront finis avant peu. Cette ligne de chemin de fer, qui est la continuation du Condat-Sarlat et qui doit mettre en communication directe ce chef-lieu d'arrondissement avec Gourdon, sera livrée dans le courant de l'été prochain.

Secours pour pertes matérielles et événements malheureux

Les demandes de secours pour pertes et événements malheureux pendant l'année 1901 doivent être adressées, avant le 31 janvier 1902, terme de rigueur, à la préfecture du Lot.

Chaires spéciales d'agriculture

Un concours sera ouvert à Paris, le 17 février prochain, pour l'admission à l'emploi de professeur spécial d'agriculture. Pour tous renseignements, s'adresser à la préfecture du Lot (3^e division).

Commission départementale

Séance du 18 janvier 1902

Présents : MM. Iscard, président ; Pradines, Laparra, Malvy, Peyrichou et Relhié, secrétaire.

Absent : M. Longpuech, excusé.
M. le préfet assiste à la séance.
La commission a statué sur les affaires suivantes :

Le Roc. — Etablissement d'une pompe à la fontaine de Mareuil. — Accordé 45 fr.
Saint-Denis-Martel. — Réparation à la passerelle. — Accordé 30 fr.

Luzach. — Réparation au mur du cimetière de Fages. — Accordé 30 fr.

Saint-Hilaire-Bessonniès. — Réparations au cimetière. — Accordé 100 fr.

Saint-Daunès. — Construction d'un chemin rural reconnu. — Accordé 100 fr.

Berganty. — Réparations aux chemins ruraux dégradés par les orages. — Ajourné pour complément du dossier par la production d'un rapport de l'agent-voyer.

Pescadoires. — Réparations à la toiture et au clocher de l'église. — Accordé 50 fr.

Mauroux. — Réparation au presbytère. — Accordé 30 fr.

Ussel. — Réparation à la toiture de l'église. — Accordé 40 fr.

Carrayac. — Réparations aux toitures de l'église et du presbytère. — Accordé 50 fr.

Bagat. — Réparations au presbytère. — Accordé 50 fr.

Le Roc. — Réparations à l'école de garçons, mur de clôture. — Accordé 50 fr.

Rocamadour. — Réparations à l'école de filles. — Accordé 50 fr.

Sainte-Colombe. — Réparations à l'école de garçons. — Accordé 50 fr.

Saint-Pantaléon. — Crépissage de la maison commune. — Accordé 50 fr.

Pescadoires. — Réparations à la maison d'école. — Accordé 25 fr.

Assistance médicale. — Pensions aux vieillards : 1. J.-B. Vialatte, de Cézac, approuvé. — 2. Marie Baudel, veuve Raynal, de Douelle, 100 fr., approuvé. — 3. Françoise Roussac, à Anglars-Juillac, 100 fr., approuvé. — 4. Antoine Maniol, de Mechmont, 100 fr., approuvé.

Bibliothèques populaires. — Rapport de M. l'inspecteur d'académie. — Approuvé.

Montcuq. — Prorogation des taxes d'octroi : suppression de la taxe sur les chèvres. — Approuvé.

Sociétés de secours mutuels. — Répartition aux dites de 600 fr.

Enseignement agricole. — Travaux manuels. — Répartition d'un crédit de 500 fr.

Frais de déplacement aux instituteurs. — Répartition du crédit de 1.000 fr.

Médecins vaccinateurs. — Répartition des primes. — Approuvé.

Blars. — Classement des chemins 1 et 6. — Approuvé.

Caniac. — Alignement du chemin numéro 1. — Approuvé.

Cajarc. — Reconnaissance d'un chemin rural.

Catus et Vayrac. — Casernes de gendarmerie. — Renouvellement des baux. — Approuvé.

Relevé des mandats émis. — Acte est donné.

Conseils de revision. — Désignation des membres appelés à prendre part aux opérations des conseils de revision.

La prochaine séance aura lieu le 28 février.

CAHORS

Conseil de Préfecture

Par décret du président de la République, M. Laparra, conseiller de préfecture est désigné pour remplir pendant l'année 1902, les fonctions de vice-président du conseil de préfecture du Lot.

Compagnie d'Orléans

M. Ourcival, employé à la gare de Cahors, est nommé sous-chef de gare à Angoulême. Félicitations.

Obsèques

Samedi dernier, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, ont eu lieu à Cahors les obsèques de M. Connétable, Ingénieur des Ponts et Chaussées attaché au Service de la Navigation du Lot et au Contrôle du chemin de fer de Cahors à Moissac.

Une foule nombreuse suivait le convoi funèbre.

M. l'Ingénieur en Chef Berget et M. Vergeot, Censeur au Lycée, ami personnel du défunt, conduisaient le deuil.

Parmi les assistants on remarquait : MM. Claveille, Ingénieur à Périgueux ; Boulzagaet, Ingénieur à Toulouse ; Vivier, Ingénieur à Villeneuve-sur-Lot ; Radet, Ingénieur à Gourdon ; Charron, Ingénieur à Figeac.

Sur la tombe du très regretté M. Connétable, M. Vivier a prononcé le discours ci-après et dans lequel il a rappelé la vie

toute de labeur et de dévouement de ce Chef aimé.

Messieurs,

Avec l'assentiment de M. l'Ingénieur en Chef, je crois devoir en cette circonstance douloureuse, prendre la parole au nom du personnel des Ponts et Chaussées et en particulier de ses camarades arrivés comme lui au poste d'Ingénieur.

M. Connétable était une nature d'élite. Après avoir débuté dans la situation modeste de Commis d'entreprise, il entra dans l'Administration en 1882 où il exerça immédiatement les fonctions de Conducteur. Il fut attaché jusqu'en 1893 au Service de la Navigation de la Seine.

Pendant cette période de 11 années, ses chefs lui confièrent la conduite de travaux de construction en rivière particulièrement difficiles. Dans ses postes de confiance, il fit preuve d'un zèle, d'une activité et d'un coup d'œil qui révélèrent immédiatement des qualités d'Ingénieur.

Grâce à sa vive intelligence et à un travail acharné, il compléta en même temps son instruction théorique, ce qui lui permit d'entrer en 1893, en tête de sa promotion, à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées comme élève externe.

Des efforts si persistants furent couronnés de succès et lui valurent le poste d'Ingénieur des Ponts et Chaussées, si difficile à obtenir autrefois, et que le libéralisme de l'Administration permet aujourd'hui d'accorder, dans une large mesure, à ceux qui sortent du rang.

Depuis son entrée en service, M. Connétable, par ses connaissances variées, sa probité scrupuleuse, son énergie sans égale, montra que les espérances qu'il avait fait concevoir étaient bien justifiées, ainsi d'ailleurs que ses Chefs se plaisaient à le reconnaître.

Ses subordonnés, eux-mêmes, appréciaient ses hautes qualités, sa bienveillance et son inépuisable bonté. Par sa simplicité, son aménité, M. Connétable savait se concilier toutes les sympathies.

On peut donc dire que l'Administration perd en lui un de ses représentants les plus distingués et les plus sympathiques.

Il semble que rien ne peut atténuer le chagrin d'une famille éplorée qui entourait de tant d'affection celui que nous regrettons tous, et déjà cruellement frappée il y a peu d'années par la mort d'un frère, officier du plus grand avenir, glorieusement tombé sur une terre lointaine.

Mais il nous est cependant permis de penser que le tribut d'unanimes regrets qui accompagnent notre Camarade sera un adoucissement à sa profonde douleur.

* * *

Hier matin, à 9 heures, ont eu lieu les obsèques de M. Clary, conseiller municipal de Cahors, décédé après une courte maladie, à l'âge de 77 ans.

De nombreux amis ont accompagné à sa dernière demeure le corps de celui qui fut toute sa vie un excellent homme et un bon républicain.

Conseiller municipal depuis près de 20 ans, M. Clary qui faisait partie de la majorité radicale, était estimé de tous.

Au cimetière, M. Mazières, 1^{er} adjoint a prononcé un discours ému et a adressé un dernier adieu à son regretté collègue.

A la famille de M. Clary, nous adressons nos sincères condoléances.

Bibliothèque populaire de Cahors

MM. les sociétaires sont informés que l'Assemblée générale annuelle sera tenue, dimanche 26 courant, à 4 heures précises, dans une des salles de l'hôtel de ville.

Prière du valoir bien assister à cette importante réunion.

Cahors le 2 janvier 1902

Le Président

PARAZINES

A qui la boucle d'oreilles ?

Une boucle d'oreilles en or (genre créole) a été trouvée par M. Amouroux, demeurant rue Portal des Augustins, 8, qui la tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Théâtre des Variétés

DIRECTION DONVILLE. — ALLÉES FÉNELON

Mardi 21 janvier 1902

Le Roi des Catacombes, drame en 5 actes.

Charbonnière et porteur d'eau, saynète en 1 acte.

Prix et heure ordinaires, la salle est chauffée

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 18 au 21 janvier 1902

Publications de mariages

Serres Gabriel, cocher et Grolier Agnès, tailleur en robes.

Francoual Pierre-Basile-Elie, chef poseur et Combes Marie, couturière.
Cluzel Pierre, maréchal ferrant et Audissac Marie-Anais, sans profession.
Verdié Antoine, charpentier et Delvit Philomène, sans profession.

Décès

Miquelajaurégui Josépha-Antonia, 56 ans, sans profession, rue Bouscarrat, 12.
Clary Pierre, pépiniériste, 77 ans, boulevard Cambetta, 9.
Rauziés Marie-Anne, sans profession, 75 ans, veuve Ségala, à l'hospice.
Raufet Marie, sans profession, 21 ans, célibataire, à l'hospice.
Baradis Jean, ex-boucher, 51 ans, célibataire, à l'hospice.
Molinier Pierre, charpentier, 79 ans, place Rousseau.

Arrondissement de Cahors

SAINT-GÉRY. — Ponts et chaussées — Par arrêté préfectoral, M. Couzy, agent-voyer ordinaire de 3^e classe, à St-Géry, est élevé à la 2^e classe de son grade.
Félicitations.

PESCADOIRES. — Incendie. — Dimanche soir, vers 10 heures, le feu s'est déclaré dans une buanderie, en partie remplie de bois et d'instruments, appartenant à M. D. Dans la soirée on y avait fait cuire des raves pour les bestiaux. Le feu a dû être communiqué par quelque étincelle jaillie du foyer.

Heureusement que les secours sont arrivés promptement, chacun apportant son seau d'eau, et le feu a été vite circonscrit. Cependant le danger a été grand : une pile de fagots était appuyée contre la buanderie et la toiture avait déjà pris feu ; la grange pleine de paille fait suite à la même toiture.

Tout ce que contenait la buanderie a été brûlé ou complètement détérioré.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal Correctionnel. — Audience du 18 janvier. — Joseph Vaché, 46 ans, de Barreaux (Isère), raccommodeur de parapluies, sans domicile fixe, ayant déjà subi douze condamnations, poursuivi pour vagabondage, est condamné à vingt jours de prison.

Le tribunal confirme ensuite le mandat de dépôt contre le nommé Auguste Pourrier, 46 ans, chanteur ambulancier, né à Paris, sans domicile fixe, poursuivi pour mendicité et injures.

Les Combattants de 1870-1871. — Les membres forains de cette Société qui désirent participer à la fête, fixée au 2 mars prochain sont invités à se faire inscrire avant le 16 février, jour de l'assemblée générale, chez M. Verdier, maître d'hôtel, secrétaire.

Les noyés de Boussac. — Les maires de toutes les communes de la vallée du Célé ont fait procéder à des recherches pour retrouver le cadavre de Palémon Roumégoux, mais elles n'ont pas encore donné de résultat.

Probité. — Jeudi matin, M. Alfred Fage employé auxiliaire de la Compagnie d'Orléans, a trouvé, sur le quai de la gare, un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent. Il s'est empressé de le remettre à M. le chef de gare.

Accidents. — Plusieurs accidents d'une certaine gravité se sont produits le jour de la foire sur la route nationale de Figeac à Capdenac, en amont du pont du chemin de fer, à cause de la glace couvrant la chaussée. Il y a eu des voitures brisées, des personnes blessées. Ces accidents sont attribués au manque de sable sur la route.

LACAPPELLE-MARIVAL. — Les Désespérés. — Jeudi, vers dix heures du matin, 1^{er} nommé Jean-Pierre Beulaguet, cordonnier, âgé de 60 ans, sans domicile fixe, a été trouvé pendu, dans une cabane, située dans une terre appartenant à M. d'Arcimoles, maire de Rueyres, par le sieur Lafeuille, qui allait travailler dans un champ voisin.

La porte de cette cabane étant ouverte attirait son attention, et s'étant approché, il vit, se balançant dans le vide, un cadavre qu'il reconnut pour celui de Beulaguet, originaire de Rueyres.

Les autorités aussitôt prévenues, la gendarmerie de Lacapelle-Marival s'est rendue sur les lieux pour procéder à l'enquête.

D'après les constatations faites par le docteur Cadiègue, le décès remonterait à trois ou quatre jours en viron.

Toute idée de crime doit être écartée.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Bal de charité. — Le bal de charité qui a eu lieu dimanche dernier dans la salle de la mairie a pleinement réussi, tout le temps qu'a duré le bal il y a eu beaucoup d'entrain.

Pendant le bal une quête a été faite au profit des pauvres de la ville qui a rapporté la somme de 26 fr. 40.

Les recettes du bal ont été de 509 francs et les dépenses de 189 francs.

Cent francs ont été versés au Bureau de bienfaisance et le restant sera distribué ultérieurement aux pauvres.

Bal. — La jeunesse gourdonnaise se prépare à donner un bal à la salle de la mairie pour le Mardi-Gras 11 février.

Incendie. — Dans la nuit de samedi à dimanche, vers 3 heures du matin, le feu a pris à une petite maison inhabitée située rue de la Bride et appartenant à M. Fayet, charpentier. Le cri d'alarme a été poussé par M. Grangié, un voisin.

Grâce aux nombreuses bouches d'incendie que nous a valu la réalisation du projet

d'adduction des eaux, le feu a été vite circonscrit et les maisons voisines ont pu être facilement protégées.

Les pertes, peu importantes, 1500 sont couvertes par une assurance.

Tirage au sort. — Samedi dernier, 18 janvier, a eu lieu le tirage au sort des jeunes gens du canton de Gourdon sous la présidence de M. Théaux, sous Préfet 62 conscrits y ont pris part.

On constate avec peine que le nombre diminue tous les ans de la façon la plus inquiétante.

Grave accident. — Un bien grave accident est arrivé samedi soir, vers 8 heures 1/2, dans le faubourg Gambetta. En rentrant de la foire de Lamothe-Fénelon, le sieur Cayla boulanger à Gourdon, ayant lancé son cheval au galop à son entrée en ville accrocha avec sa charrette une voiture arrêtée devant l'atelier de charronnerie de M. Mouniou et fut si violemment projeté par le choc sur le trottoir de la maison Truquet qu'il se fit une profonde blessure à la nuque, M. le Dr. L. de Livernon, qui à ce moment la se rendait à lagareprendre le train s'empressa d'appeler les voisins pour transporter le blessé à sa maison, située à environ 100 mètres seulement.

M. le Dr. Fontanille appelé en toute hâte ayant constaté la gravité de la blessure s'adjoignit M. le Dr. Ferrières pour faire le pansement. L'état du malheureux Cayla, quoique très grave, n'est pas désespéré.

MARTEL. — Foire. — La foire de la St-Maur, une de nos plus importantes de l'année, a été favorisée par le beau temps. Aussi un grand nombre de personnes y étaient venues amenant des bestiaux.

Les porcs se sont bien vendus ; ils ont valu jusqu'à 48 fr. le quintal ; les moutons se vendaient passablement.

Les truffes semblent avoir une légère augmentation ; elles ont valu jusqu'à 13 fr. 50 le kilo. La quantité vendue peut être évaluée à 50 quintaux environ.

BULLETIN FINANCIER

Sauf nos rentes dont le marché est encore hésitant, l'ensemble de la cote fait preuve de grande fermeté, du reste le mouvement d'affaires est en général fort actif.

Après un début plutôt ferme, notre 3 0/0 clôture à 100.17 après 100.40 premier cours ; le 3 1/2 0/0 reste à 102.17 et l'amortissable à 99.80.

La Banque de France cote 3 800.

Le Crédit Foncier est en hausse de 2 fr. finit à 737. — Le Comptoir National d'Escompte est demandé à 588 ; le Crédit Lyonnais poursuivant son mouvement en avant clôture à 1045 et la Société Générale à 607.

Les Chemins français n'ont pas varié. Le Suez revient à 3760.

La Dynamite Centrale sans changement à 690. Parmi les fonds étrangers : l'Extérieure clôture à 77.77 ; l'Italien à 100.10 ; le Portugais à 27.30 ; le Russe 3 0/0 1891 à 85.75 ; le Turc D cote 25.57 et la Banque Ottomane 550.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

GARDEZ VOTRE VIN ET JETEZ LA LIE

Peut-on nier que le vin soit la quintessence du raisin ? Non certes, ce n'est pas non plus pour recueillir de la lie qu'on fait vendange, on l'isole avec soin car ces impuretés gêneraient la bienfaisante liqueur : ce sont là des choses connues depuis des milliers d'années. La nature nous met sans cesse sous les yeux des exemples dont nous devrions mieux profiter.

« J'ai 36 ans, » nous écrit un correspondant, « je suis donc dans la force de l'âge, je suis père de famille et j'adore mes enfants et pourtant s'il me fallait encore endurer ce que j'ai souffert pendant plus de deux ans, je crois que je préférerais mourir. »

Monsieur Charles Léaud, qui habite rue Colin à Cognac, nous écrit cette lettre le 25 février 1901 et nous l'envoya revêtu de la légalisation de M. Lecoq adjoint au maire de Cognac (Charente).

« En 1898, » dit-il encore, « je fus atteint d'une maladie des plus graves dont je pensais bien ne pouvoir jamais me rétablir. J'avais des crampes d'estomac fort douloureuses et des douleurs continuelles, je vomissais de la bile et des glaires, j'avais de tels étourdissements que n'y voyais plus. J'étais si constipé que je restais souvent quatre et cinq jours sans aller à la selle. Ma faiblesse était extrême, le travail des plus pénibles. Quand je faisais une longue course, j'étais forcé de me coucher à terre tellement je souffrais et je demeurais ainsi pendant des heures entières avant de pouvoir reprendre mon chemin ; je passai ainsi deux mortelles années, ne mangeant pour ainsi dire rien, pâle et maigre comme un mourant. Vous dire les souffrances que j'ai endurées et l'argent que j'ai dépensé en médicaments serait impossible. Un jour je lus dans « La Petite Gironde » un article traitant des bienfaits effets produits par la Tisane américaine des Shakers et les confirmant par la publication d'une lettre qu'une personne guérie d'une grave affection avait écrite à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord), pour le remercier de lui avoir fait connaître ce merveilleux médicament. Sur le champ, j'envoyai ma femme en chercher un flacon à la pharmacie la plus proche. L'effet fut un peu lent à se produire, mais au deuxième flacon je repris espoir, car il y avait déjà une amélioration sensible, les vomissements avaient cessé et j'étais débarrassé de la constipation, puis je dormis paisiblement, ce qui ne m'était pas arrivé depuis deux ans. Au quatrième flacon j'étais radicalement guéri. De même le vin est la quintessence du raisin, le sang est la quintessence des aliments. Mal digérés les aliments se décomposent et empoisonnent le sang comme la lie gâte le vin. »

Si pour sa santé et la prolongation de ses jours, chacun voulait faire ce que fait le vigneron, il s'éviterait beaucoup de maux. C'est dans ce but et avec son autorisation, que nous avons reproduit ici l'intéressante lettre de Monsieur Charles Léaud.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
19 Dim.	+ 4.5	+ 2	774	Couv.
20 Lundi	+ 5	+ 3	776	Couv.
21 Mardi	+ 3.5	- 2	774.5	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Beau

D^r HERBEAU.

Occupation chez soi

indépendante, agréable, sérieuse, facile à dames, demoiselles et messieurs voulant utiliser leurs loisirs. Rapport 60 à 100 fr. par mois suivant production. Ecrire Entreprise Nouvelle « Au Sacré Cœur », 113, rue Caulaincourt, Paris.

LE PAYS DES CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL

II

Le départ

— N'ait pas la moindre appréhension à mon endroit. Tu n'auras pas le moindre regret d'avoir permis à ton fils d'entreprendre ce voyage. Mais où donc est Victor ? Ah ! il hésite peut-être, au moment décisif.

— Non ? je crois plutôt que sa mère le retient : cette pauvre femme a tant de recommandations à lui faire, elle est si malheureuse de le voir s'éloigner.

— Ah ! le voilà ! Il est avec Lucia Morel, dit le frère de Jean. La pauvre demoiselle fait contre fortune bon cœur, elle cherche à sourire, mais je sais par les domestiques du capitaine, que, lorsqu'elle est dans sa chambre, elle pleure comme une Madeleine.

— Cela prouve qu'elle aime très affectueu-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

sement mon ami Victor, dit Jean, et j'en suis heureux pour lui.

Les nouveaux arrivés pressaient le pas. Le groupe se composait d'une bonne vieille, — la mère de Victor qui tenait son fils par la main et marchait aussi vite que son âge et quelques infirmes le lui permettaient, — d'un homme d'un âge mûr, aux favoris grisonnants et au visage enluminé, et enfin d'une jeune fille s'appuyant sur son bras et à laquelle il cherchait à persuader qu'un voyage en mer n'offrait pas plus de danger qu'une promenade en chemin de fer, d'Anvers à Bruxelles.

— Victor ! Victor ! hâte-toi donc. On lève l'ancre, cria Jean à son ami, tout en se plaçant dans un des deux bateaux destinés à transporter les voyageurs sur la rive de la Scheld. Nous n'avons pas de temps à perdre.

Au moment où la mère du brave garçon, que son ami hélait en ces termes, aperçut le navire qui allait emporter son enfant. — peut-être pour toujours, — il lui fut impossible de retenir plus longtemps ses larmes. Elle pressa tendrement Victor entre ses bras et le pauvre garçon s'efforça de rendre à la pauvre femme le courage qui lui faisait défaut.

Le capitaine Morel mit un terme à ces adieux pénibles et Jean appela son ami, en lui disant qu'il était impossible d'attendre davantage.

Victor prit alors les deux mains de Lucia et sans lui parler, ses yeux lui demandèrent si elle voudrait bien attendre son retour.

Cela fait, il embrassa de nouveau sa mère en lui adressant les paroles les plus affectueuses.

— Allons ! je ne puis te retenir plus longtemps, mon cher fils, dit-elle au milieu de ses larmes. Je prierais pour toi chaque jour, ne m'oublie pas, surtout.

Victor se dirigea vers l'embarcation : les rames s'abaissaient déjà pour fendre l'eau de la rivière, quand on vit accourir un jeune homme qui, les bras en l'air, s'écriait :

— Attendez ! je vous en supplie. C'est moi, Donatus Kuik, j'ai payé pour mon passage. Je veux partir pour la Californie.

Celui qui courait ainsi était un bon paysan, revêtu d'une longue redingote qui descendait jusqu'à ses talons et, à son teint hâlé, à ses membres solides, on devinait que cet homme avait quitté les travaux des champs pour aller conquérir la fortune.

Le premier pas qu'il fit sur cette route ne fut pas précisément heureux, car dans sa hâte de ne pas manquer le départ il sauta très maladroitement dans le bateau et rebondit dans la rivière.

Un matelot s'empressa de le saisir par les cheveux, tandis que Jean et un autre marin l'aidaient à réintégrer la nef, qui s'éloigna alors de la rive, tandis que les spectateurs éclataient de rire.

Le pauvre homme, ruisselant d'eau, demeurait confus de son accident, il secoua sa chevelure inondée et rejeta, à plusieurs reprises, le liquide qu'il avait avalé.

— La soupe est décidément trop salée, camarades, fit-il enfin. Mais sacrebleu ! vous m'avez arraché la moitié de mes cheveux fort inutilement, car je sais nager comme un an-

guille.

Qu'elle que fût l'adresse, en fait de natation, du nouveau venu, l'émotion avait été trop forte et Donatus Kuik tomba lourdement au rond du bateau qui se dirigeait vers le navire.

Victor n'avait point pris garde à cet incident. Ses yeux restaient fixés vers l'endroit où sa mère et sa fiancée, debout, en larmes, le voyaient s'éloigner et lui adressaient de la main des signes affectueux.

Jean se tenait debout, la main appuyée sur l'épaule de son ami. Il cria enfin un dernier adieu à son père et à son frère, en secouant son chapeau au-dessus de sa tête.

Le canot touchait le navire.

Les cris de Jean ranimèrent enfin le brave Donatus Kuik, il se leva et se jeta au cou du jeune homme avec une telle impulsion que celui-ci fut littéralement trempé. Aussi repoussa-t-il cet intrus en lui disant :

— Mais mon garçon, vous êtes tout à fait ivre, ou atteint d'un grain de folie.

— J'avoue que je me suis un peu oublié au cabaret, et la bière d'Anvers ne ressemble pas à de l'eau.

— Mais l'eau ruisselle de vos habits et vous...

— Pardonnez-moi ! j'avais oublié le bain que je viens de prendre. Mais, baste ! avec l'or que nous récolterons là-bas, il nous sera possible d'avoir autant d'habits de rechange que nous voudrons...

— De quel pays venez-vous ? A votre accent on vous prendrait pour un Mecklin.

(A suivre.)

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE UN JOLI TÉNOR

VI

Second avertissement

— Je suis diablement fâché, maintenant, d'avoir amené ce garçon-là ici, dit le jeune Talbot, la première fois qu'il rencontra le baronnet, Mais comment pouvais-je prévoir que Mlle Dangerfield irait... non... je voulais dire Dantrée, le diable m'emporte ! irait s'éprendre d'amour pour Mlle Dangerfield... Je vous le demande à vous-même, le pouvais-je, sir John ? Je suis effroyablement chagrin de tout cela... mais je ne sais rien de particulier sur son compte, si ce n'est que c'est un joyeux compagnon, qu'il chante comme un rossignol, et qu'il boit plus de champagne, dans une nuit, qu'aucun autre être vivant, sans qu'il y paraisse le lendemain. Je l'ai rencontré la première fois, à un dîner au club des Gardes, puis

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

à un déjeuner de dimanche, chez Lord Latham; deux maisons où, vous le comprenez, il était invité pour chanter. Il connaît beaucoup de journalistes, il écrivit lui-même des articles de sport. Quand je lui ai proposé de l'emmener à ma résidence, dans la campagne... le ciel me confonde d'en avoir eu l'idée ! il a accepté immédiatement. Je suis très désolé de tout cela, sir John; mais j'espère, quoi qu'il arrive, que vous ne m'en garderez pas rancune.

— Dieu m'en garde ! répondit le baronnet tristement. Que voulez-vous, c'était le destin. J'écrirai à la Nouvelle Orléans pour avoir des renseignements, c'est tout ce que je puis faire. Catherine a la tête perdue de lui... Fasse le ciel que ces yeux ne s'ouvrent pas à la lumière de mon vivant !

Mme Vavator fut peut-être la seule personne qui apprit avec une satisfaction sans mélange le prochain mariage.

— Qu'est-ce que je vous disais, sir John !... s'écria-t-elle. Que pensez-vous maintenant, de mes talents de prophétesse ?... Cela a tout l'air d'une mésalliance, et sous tous les rapports, c'est une mauvaise affaire. Mais la chère enfant est si impétueuse, si confiante en elle-même, et si désespérément entêtée, ou, pour dire le vrai mot, si résolue, si inébranlable que l'on perdrait sa peine à vouloir lui faire des remontrances. Plaignons-la, sir John, plutôt que de la blâmer; elle est la reproduction exacte du caractère de sa mère... Et quand le mariage ?

— Elle renversa sa tête sur le dossier du

fauteuil de velours rouge, et regarda le baronnet avec un éclair de méchanceté dans les yeux.

— Je ne demande pas cela par pure curiosité, continua Mme Vavator, mais bien parce que j'ai besoin de le savoir pour la direction de mes actions. Une semaine avant le jour de la noce, je recevrai de vous, mon cher bienfaiteur, les dix mille livres en question, et je quitterai, je vous l'ai dit, Scarswood pour toujours. Ce n'est pas par la cordialité, convenez-en, que s'est fait remarquer votre accueil, et vous ne vous êtes guère gêné pour me faire voir que vous en aviez de moi par-dessus les épaules... Mais, je suis bon enfant et n'en suis pas blessée le moins du monde. A tout prendre, je suis assez bien installée ici : ma chambre à une vue superbe, vos vins sont bons, votre cuisinier suffisant, et je ne voudrais point que le mariage eût lieu trop tôt, Catherine, naturellement, voudrait, elle, que ce fût déjà fait.

— Moi de même, car je ne vous aurez plus sous mon toit, s'écria sir John. Vous apportez le malheur partout où vous passez... madame Harmand, et il faut, m'entendez-vous que vous quittiez cette maison... quoique je n'aie pas le droit de vous le donner... prenez-le, et partez à l'instant. Qu'avez-vous à gagner à demeurer ici ?

— Ah ! voilà une vilaine question Qu'a-ije à gagner ?... Mais d'abord le plaisir de votre compagnie et de celle de Mlle Dangerfield. Sir John, mettez-vous bien ceci en tête : je ne quitterai pas Scarswood une seconde plus tôt

que je ne l'ai dit. Si le mariage est fixé pour dans huit jours, je pars aujourd'hui. Si c'est dix jours plus tard, je reste ces dix jours. Est-ce clair ?...

Le baronnet cessa de marcher et s'arrêta devant elle à la regarder; mais ses yeux hardis ne se baissèrent pas.

— Eh bien ! sir John ?

— Henriette Harmand, vous êtes guidée, dans tout ceci, par quelque sinistre dessein. Que vous importe le jour du mariage de Catherine !... Que vous a fait cette enfant pour que vous la haïssiez ?... Que vous ai-je jamais fait moi-même pour que vous me torturiez ainsi ?... Attendez-vous le dernier moment pour manquer à votre promesse et tout dire ?... Est-ce là ce que vous voulez ?

Elle pâlit en ce moment, et son regard insolent évita, cette fois, celui du vieillard.

— Mes intentions ne regardent que moi, dit-elle d'un air sombre, et je hais Catherine et pour sa mère et pour elle-même... Vous n'avez pas de question à m'adresser à ce sujet. Mon désir est de tout dire un jour, mais pas aujourd'hui. J'ai besoin d'argent, et celui que j'attends remplira ma pauvre petite bourse. Voyez comme elle est vide, et elle contient tout ce que je possède au monde.

Elle faisait des grimaces en tripotant sa bourse, où résonnaient deux ou trois shillings.

— J'ai besoin de remonter ma garde-robe. J'ai besoin d'acquitter quelques notes. J'ai besoin... de beaucoup de choses...

(A suivre.)

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers du sieur DAJEAN, marchand de chapeaux, domicilié à Lalbenque, sont invités à produire dans les délais de vérification leurs pièces et bordereaux.

Ils sont invités également à se rendre le 31 janvier 1902, jour de vendredi, à 3 heures du soir, salle d'audience du Tribunal, pour faire vérifier leurs créances et en affirmer la sincérité.

Le Greffier, A. POULVEREL.

On demande pour la vente des gros, de bons Agents Régionaux. Bonnes commissions. S'adresser à MM. Hélène et Cie, 12, rue Camille-Desmoulins, à Levallois-Perret (Seine).

Bibliographie

Librairie HACHETTE et Cie, 79, boulevard St-Germain, Paris 6^e.

ERNEST LAVISSE

HISTOIRE DE FRANCE

depuis les origines jusqu'à la Révolution. Publiée avec la collaboration de MM.

BAYET, BLOCH, CARRÉ, COVILLE, KLEINCLAUSZ, LANGLOIS, LEMONNIER, LUCHAIRE, MARIEJOL, PETIT-DUTAILLIS, PFISTER, REBELLIAT, SAGNAC VIDAL DE LA BLACHE.

L'Histoire de France, publiée sous la direction de M. Lavisse, à la Librairie Hachette et Cie, continue à paraître par fascicules.

Vingt fascicules sont en vente formant actuellement cinq demi-volumes que l'on peut se procurer brochés ou reliés.

Le Tome IV, 1^{re} partie, qui vient de paraître est intitulé : Les premiers Valois et la guerre de Cent ans (1328-1422) par M. A. Coville, professeur à l'Université de Lyon.

Déjà les lointaines origines ont été dépassées et la publication arrive au terme du moyen âge, à la grande époque tragique de la guerre de Cent ans.

D'abord, ce sont les grands revers militaires, le désordre partout dans l'Église, dans la société, dans l'État; l'insurrection à Paris et dans les grandes villes, les efforts des États généraux pour conquérir les libertés publiques; la guerre sociale des Jacques; le grand schisme; le rivalité entre les princes de la famille royale; la guerre civile mêlée à la guerre étrangère; tous les maux ensemble, la peste noire comprise, conjurés pour la ruine de la France; et, à la mort du pauvre roi fou Charles VI, un roi anglais proclamé sur sa tombe ouverte, à Saint-Denis.

Puis c'est le relèvement: les efforts désordonnés d'abord contre l'étranger, dont la domination est si dure; et, quand Jeanne d'Arc paraît, le grand mouvement, qu'on peut appeler national qui libère la France. Avant même que l'ennemi n'ait été chassé c'est l'ordre rétabli, la royauté fortifiée les ruines relevées, la France constituée définitivement et prenant figure d'État moderne.

Tel est le sujet du quatrième volume, dont la 1^{re} partie, par M. A. Coville, paraît aujourd'hui dont la 2^e partie, par M. Petit-Dutailis, professeur à l'Université de Lille commencera à paraître le 15 février avec le 21^e fascicule.

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT:

PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs

EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.

3 MOIS : 3 fr. 50 — UN AN : 28 francs

ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

- 1^o DE PARIS À TOURS.
- 2^o DE TOURS À NANTES.
- 3^o DE NANTES À LANDERNAU, et embranchements.
- 4^o D'ORLÉANS À LIMOGES.
- 5^o DE LIMOGES À CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
- 6^o DE ST-DENIS-près-MARTEL À ARVANT, ligne du Cantal.

Premières livraisons d'une collection qui sera continuée

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via-

Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyage circulaire en Bretagne A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1^{re} classe et de 50 francs en 2^e classe, des billets circulaires, valables 30 jours comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo St-Servan, Dinard, St-Brieux, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMÉGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr.

Or 125 fr.